

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2018

☞☞☞☞

Le lundi 12 février 2018, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural de Condé-en-Brie.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 45.

Monsieur Eric ASSIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2017 :

Le compte rendu de la séance du conseil du 18 décembre 2017 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

☺☺☺☺

FINANCES

- **Budget principal**

- **001/2018 : Rapport d'Orientation Budgétaire / Présentation**

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après avoir commenté un diaporama sur le ROB, Monsieur le Président engage un débat avec l'assemblée.

Conformément au CGCT, ce rapport d'orientation budgétaire sera transmis aux communes membres de la communauté d'agglomération.

- **002/2018 : Montants prévisionnels de l'attribution de compensation 2018 et de la dotation de solidarité communautaire 2018**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE à **7 668 772,74** euros le montant provisoire de l'Attribution de Compensation 2018 à verser aux communes et à **322 116,86** euros le montant provisoire de l'Attribution de Compensation 2018 à recouvrer auprès des communes,

FIXE à **500 007** euros, le montant prévisionnel total de la Dotation de Solidarité Communautaire 2018, à verser aux communes,

DEMANDE à Monsieur le Président de notifier aux Maires des communes membres de la CARCT le montant prévisionnel 2018 de l'Attribution de Compensation, ainsi que le montant prévisionnel de la Dotation de Solidarité Communautaire 2018

- **003/2018 : Indemnité de fonction des élus**

Il est expliqué à l'assemblée que compte tenu de l'élection d'un nouveau vice-président et du changement de rang des vice-présidents, une nouvelle délibération est nécessaire pour le versement des indemnités.

Les taux demeurent inchangés par rapport à la délibération prise en 2017 et l'effet budgétaire identique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces modifications.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Affaires générales**

- **004/2018 : Délégation du conseil communautaire au président et au bureau communautaire / Compte rendu**

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité des décisions prises par le bureau communautaire réuni les 22 janvier et 5 février, sur divers sujets tels que la création de postes (ingénieur territorial, adjoint d'animation), la désignation de représentants au conseil d'administration du lycée Jean de la Fontaine et à la commission d'attribution des logements ou encore l'acquisition de parcelles sur le zone de Bézuët Est pour un montant de 91 792 €.

- **005/2018 : Commissions thématiques / Modifications / Approbation**

Monsieur le Président explique qu'il convient de mettre à jour la composition des commissions, suite à des mouvements constatés (démission, demande de nouvelles inscriptions), telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Commissions	Départs	Ajout suite nouvelles demandes
n°1 / Finances - Ressources Humaines - Administration Générale - Mutualisation	M. Mangin	
n°2 / Développement du territoire		M. Girardin M. Lemeltier M. Rigaud
n°3 / Environnement		Mme Touret (Politique des déchets, Politique de l'eau)
n°4 / Infrastructures - Patrimoine	M. Mangin	M. Moroy
n°5 / Enfance - Jeunesse		Mme Rahir
n°6 / Services aux personnes âgées	M. Mangin	
n°7 / Politique de la ville - insertion, sécurité et prévention		
n°8 / Animation culturelle et sportive - Communication		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces modifications.

- **006/2018 : Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) / Autorisation de signature**

Le nouveau Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) doit être signé à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

Ce nouveau contrat permet à la fois de prendre en compte le changement de périmètre et l'abondement d'une année pour les programmations des anciens territoires de Condé-en-Brie et de l'Ourcq et du Clignon pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Contrat Départemental de Développement Local, et autorise Monsieur le Président à le signer.

- **007/2018 : Demandes de subvention DETR 2018**

Monsieur le Président expose que trois projets de l'agglomération sont éligibles à une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2018, avec l'ordre de priorité suivant :

Projet n°1 : Travaux de sécurisation et de mise aux normes des 4 déchèteries.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 600 595 € HT.
Le montant de la subvention DETR sollicité est de 180 178 € HT.

Projet n°2 : Renforcement du réseau d'évacuation des eaux pluviales /
Rénovation de l'éclairage extérieur et de la clôture du stade de Condé-en-Brie.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 60 000 € HT.
Le montant de la subvention DETR sollicité est de 27 000 € HT.

Projet n°3 : Rénovation de 5 couloirs d'athlétisme et d'un sautoir à la Halle des Sports de Fère-en-Tardenois.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 130 000 € HT.
Le montant de la subvention DETR sollicité est de 58 500 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les projets présentés et sollicite les subventions afférentes au titre de la DETR.

- **008/2018 : Désignation du représentant de la communauté d'agglomération au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SIMEA (Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne)**

Afin de remplacer Monsieur Eric MANGIN, démissionnaire, et après un appel à candidatures, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Jean-Luc MAGNIER pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SIMEA.

- **009/2018 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération en qualité de suppléant au PETR-UCCSA**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 9 février 2017, le conseil communautaire avait désigné ses 16 représentants titulaires et suppléants au sein du PETR-UCCSA.

Monsieur le Président explique qu'il convient de procéder au remplacement de Messieurs Beauvois et Mangin, en qualité de représentants suppléants au PETR-UCCSA.

Après un appel à candidatures, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Sébastien EUGENE et Mme Natacha THOLON, en qualité de représentants suppléants de la communauté d'agglomération au PETR-UCCSA.

- **010/2018 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération au sein de l'USAGMA (Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques)**

Afin de remplacer Monsieur Eric MANGIN, démissionnaire, et après un appel à candidatures, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Claude JACQUIN pour assurer la représentation de la collectivité en qualité de représentant titulaire à l'USAGMA, Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques.

- **011/2018 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération en qualité de suppléant au sein de Valor'Aisne**

Par délibération en date du 30 janvier 2017, le conseil communautaire avait désigné ses 6 représentants titulaires et suppléants au sein du syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne, Valor'Aisne.

Il convient de procéder au remplacement de Monsieur Mangin, en sa qualité de représentant suppléant à Valor'Aisne, suite à sa démission.

Après un appel à candidatures, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Mme Françoise FERNANDEZ pour assurer la représentation de la collectivité en qualité de représentante suppléante au sein de Valor'Aisne.

○ **012/2018 : Initiative Aisne / Adhésion pour l'année 2018 / Approbation**

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la CARCT à Initiative Aisne, pour l'année 2018.

Initiative Aisne a pour objet d'accompagner et de financer la création ou la reprise d'entreprises dans le Département de l'Aisne par le biais de prêt d'honneur, de parrainage et de suivi technique.

Le montant de la cotisation s'élève à 0,25 € par habitant, un montant total de 13 675,00 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adhérer à Initiative Aisne pour l'année 2018.

○ **013/2018 : Association Admical / Adhésion pour l'année 2018 / Approbation**

Admical est une association créée en 1979, reconnue d'utilité publique, qui accompagne et représente un réseau de près de 200 adhérents de mécènes et de porteurs de projet.

Elle propose notamment de suivre et accompagner les mécènes et les porteurs de projets pour diffuser les bonnes pratiques du mécénat et offrir un soutien juridique à ses membres.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à Admical, dans la catégorie « Collège des porteurs de projets », et de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 1 900 € TTC.

L'assemblée délibère favorablement à l'unanimité.

○ **014/2018 : Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2018 / Approbation**

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la CARCT au GART pour l'année 2018, sachant que la cotisation annuelle s'élève à 2 645,47 €.

L'assemblée délibère favorablement à l'unanimité.

○ **015/2018 : Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) pour l'année 2018 et désignation de représentants / Approbation**

Le SMIRT, Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (Hauts-de-France Mobilités) est compétant en matière d'information multimodale, de billettique, d'intégration tarifaire et de coopération entre Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Le Syndicat a engagé un processus d'extension de son périmètre sur les 3 départements de l'ex Picardie.

Le montant de la cotisation est estimé pour 2018 à 896 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération au SMIRT, et désigne Monsieur Eric Assier en qualité de représentant titulaire et Monsieur Gérard Bricoteau, en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical de Hauts de France Mobilités.

- **016/2018 : Convention d'objectif entre l'amicale du personnel et la CARCT / Approbation**

Pour amplifier les actions sociales en direction de ses agents, la CARCT souhaite mettre à disposition de l'Amicale du Personnel des moyens techniques et humains supplémentaires ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle, à l'appui d'une convention d'objectif.

La convention, adoptée par l'assemblée générale de l'association, est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention d'objectifs avec l'Amicale du personnel de la CARCT et autorise Monsieur le Président la signer.

- **017/2018 : Extension de la zone de l'Omois / Mandat SEDA / Promesse de vente de terrain / Autorisation de signature**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Turpin, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale de vente présentée par Monsieur Bruno GILLES DE PELICHY portant sur les parcelles cadastrées à CHATEAU-THIERRY, section ZL n°52 pour 69a 18ca et à ETREPILLY section ZI n°13 pour 15ha 04a 18ca (total de 15ha 73a 36ca) pour un prix de 305 231,84 €.

- **018/2018 : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIC) / Demande de subvention / Approbation**

Créé par le GIPS Sud Aisne (G.I.P.S groupement Interprofessionnel d'employeurs pour la gestion Partagée et Stratégique des compétences) qui existe depuis 1995, le GIEQ du Sud de l'Aisne est un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents.

Il regroupe 12 entreprises qui parient sur le potentiel de personnes éloignées du marché du travail pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification.

Le GIEQ assurera la mise en place du dispositif « Pass'industries » avec 18 demandeurs d'emplois pour 18 postes à pourvoir dans 5 entreprises. Il s'agit d'un processus préalable au recrutement.

Afin d'encourager cette initiative et dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 6000,00 € en faveur du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de Château-Thierry (GIEQ).

- **019/2018 : Marché de restructuration des bâtiments de bureau sur l'ancien site de BOA à Fère-en-Tardenois / Attribution et autorisation de signer les marchés relancés**

Par délibération n°222/2017 en date du 22 juin 2017, le conseil communautaire a attribué les marchés de travaux pour la restructuration des bâtiments de bureau sur l'ancien site de BOA à Fère-en-Tardenois.

Dans cette même délibération, le lot 7 (sols souple carrelage) avait été déclaré infructueux, le conseil approuvant par conséquent, la relance d'une consultation pour ce lot.

Une consultation, en scindant en deux lots distincts, a été relancée le 28 septembre 2017, avec date de retour des offres fixée au 24 novembre 2017.

La commission des marchés réunie le 20 décembre 2017 a proposé, après présentation de l'analyse des offres, que soient retenues pour le :

Lot 7a Carrelage : l'entreprise : SYSTEME CARRELAGE, pour un montant de 30 118, 00 € HT

Lot 7b Sol Souple : l'entreprise : QUATREVAUX, pour un montant de 10 442, 20 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les choix de la commission des marchés, et autorise le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus désignées.

- **020/2018 : Réhabilitation du musée de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry dans le cadre de l'obtention du label Musée de France / Demande de subvention FNADT 2018 et PRADET 2018**

Il est nécessaire de réaliser une première phase de travaux de restauration du musée de l'hôtel-dieu et de sécurisation des collections afin d'obtenir le statut de Musée de France.

Le coût total prévisionnel de la première phase s'élève à 747 133 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la première phase de travaux de réhabilitation du Musée de l'Hôtel Dieu et sollicite une subvention de l'Etat au titre du FNADT 2018, à hauteur de 183 566 € et de la Région Hauts de France au titre de la PRADET 2018, à hauteur de 250 000 €.

- **021/2018 : Définition de l'intérêt communautaire / Compétence équilibre social de l'habitat / OPAH / Précisions**

Afin de préciser l'intérêt communautaire pour la mise en œuvre d'OPAH, il est proposé de définir des critères permettant de privilégier les communes du territoire présentant un certain nombre de commerces et de services leur assurant une fonction de centralité et d'attractivité.

Les critères proposés sont les suivants :

- Communes présentant au moins cinq commerces de proximité sur son territoire.
- Communes présentant au moins deux services à la population, tels que cabinets médicaux, bureau de poste.

Suite à la réunion de la commission développement du territoire, le 8 février, le critère demandant à la commune de disposer d'un groupe scolaire a été retiré.

Les communes réunissant l'ensemble des critères retenus sont appelées à solliciter la CARCT, pour engager une procédure d'OPAH, si elles le souhaitent.

D'ores et déjà, les communes de Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front ont fait part de leur volonté de voir engager une telle procédure.

La Ville de Château Thierry a, pour sa part, démarré la mise en œuvre d'une OPAH pour son territoire.

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare d'intérêt communautaire l'engagement et la mise en œuvre d'OPAH concernant les communes de son territoire réunissant les critères suivants :

- *Communes présentant au moins cinq commerces de proximité sur son territoire,*
- *Communes présentant au moins deux services à la population, tels que cabinets médicaux, bureau de poste,*

Dans ce cadre, s'engage à poursuivre la mise en œuvre de l'OPAH de la Ville de Château-Thierry, et à mettre en œuvre les OPAH sur les communes de Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front ainsi que sur toutes autres communes répondant aux critères définis et en manifestant la volonté.

- **022/2018 : Logivam / Acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs sociaux grande rue à Château-Thierry / Demande de garantie d'emprunt / Approbation**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord de principe à la demande de garantie d'emprunt formulée par la société d'HLM Logivam, à hauteur de 50 %, pour l'acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs sociaux situés 19/21/23 Grande Rue à Château-Thierry.

La demande de garantie d'emprunt à 50% porte sur le remboursement des emprunts PLUS d'un montant total de 238 791 euros.

- **023/2018 : Le Foyer rémois / Restructuration et transformation de l'ancienne clinique Saint-Martin en logements collectifs rue Saint-Martin à Château-Thierry / Demande de garantie d'emprunt / Approbation**

Le Conseil Communautaire, accepte à l'unanimité, de garantir à 100 % le montant total de deux emprunts que le foyer rémois contracte auprès de la caisse des dépôts et consignation, pour financer son projet de réhabilitation de l'ancienne clinique Saint-Martin de Château-Thierry, en logements collectifs. Le projet est situé en zone UA du PLU de Château-Thierry pour un montant total d'emprunt de 3 627 000,00 €.

- **024/2018 : Commune de Fère-en-Tardenois / Modification du PLU / Modification du règlement**

Par délibération en date du 5 décembre 2017, le conseil municipal de Fère-en-Tardenois a approuvé la modification du règlement de son PLU du 13 décembre 2007.

Cette modification concerne les zones suivantes :

- **ZONE UA :**

Modification des règles concernant le stationnement des véhicules

Modification des règles d'inconstructibilité au-delà de la bande de 30 mètres à compter de l'alignement.

- **ZONE IAUh :**

Adaptation du règlement au projet d'aménagement sur le lieudit « quartier des Grands Prés »

La modification concerne également la suppression d'un emplacement réservé au profit de la commune : ER8 sur la parcelle cadastrée section AE n°211.

La Communauté d'Agglomération étant l'autorité compétente en matière de modification des documents d'urbanisme, le conseil municipal de Fère-en-Tardenois demande à la CARCT d'engager la procédure de modification de son PLU sur les points ci-dessus exposés.

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la volonté du conseil municipal de Fère-en-Tardenois de modifier le PLU de la commune, notamment le règlement de la zone UA et de la zone IAUh, ainsi que sur la suppression de l'emplacement réservé ER8.

Le Conseil autorise également Monsieur le Président à engager la procédure de modification conformément aux dispositions des articles L 153-45 à L 153- 48 du code de l'urbanisme.

➤ Tourisme

- **025/2018 : Maison du Tourisme du sud de l'Aisne 'Les Portes de la Champagne' / Demande de versement anticipé de la cotisation 2018 / Approbation**

La Maison du Tourisme du sud de l'Aisne 'Les Portes de la Champagne' perçoit la cotisation annuelle de la communauté d'agglomération, via le PETR-UCCSA, compétent en matière de développement et de promotion du tourisme.

Un courriel du Président de la Maison du Tourisme en date du 4 février 2018 sollicite la CARCT pour le versement anticipé de la cotisation 2018 à hauteur d'un quart du montant total de la cotisation 2017, soit 67 500,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce versement anticipé de la subvention à la Maison du Tourisme.

- **026/2018 : Demandes de subvention des associations / Définition des critères d'attribution / Validation**

La CARCT souhaite maintenir sa politique d'accompagnement financier aux associations qui proposent des projets sur le territoire selon des modalités d'attribution définies dans un cahier des charges (*transmis en annexe aux élus*).

Pour l'année 2018, les projets financés pourront être de 2 types :

- Organisation d'une action, d'un événement ou d'une manifestation artistique, culturelle ou sportive accessible à tout public, faisant intervenir un large réseau d'acteurs, se déroulant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry contribuant à son rayonnement au niveau départemental, régional, national voire international,

- Organisation d'une action, d'un événement ou d'une manifestation artistique, culturelle ou sportive accessible à tout public, se déroulant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry d'envergure au moins intercommunale voire départementale.

Les bénéficiaires ciblés de cette aide sont les associations loi 1901 déclarées en préfecture dont le siège social ou l'activité principale est établi sur le territoire de la CARCT.

Sont éligibles les projets artistiques, sportifs et culturels contribuant à la promotion et au développement du territoire communautaire, se déroulant sur une ou plusieurs communes de la communauté d'agglomération. Par ailleurs, la communauté d'agglomération n'attribuera pas de subvention à une association étant déjà bénéficiaire d'une subvention communale pour le même projet.

Par principe, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry n'accordera pas de subventions de fonctionnement aux associations.

Pour l'année 2018, les dossiers de présentation des projets devront être déposés au plus tard le 31 mars pour être examinés par la Commission N°8 « Culture Sport et Communication ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le règlement fixant les modalités d'attribution de subventions.

- **027/2018 : Bibliothèque du centre culturel Camille Claudel / Gratuité d'accès pour les usagers du territoire de l'agglomération / Approbation**

Afin d'encourager la fréquentation de la bibliothèque du centre culturel Camille Claudel, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve à compter du 1^{er} mars 2018, la gratuité d'accès pour les usagers résidents dans la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, ainsi que pour tous les agents de la collectivité quel que soit leur lieu de résidence.

Le conseil approuve également le maintien de la grille tarifaire existante pour les résidents extérieurs à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

- **028/2018 : Projet d'étude de territoire et réalisation d'un état des lieux sur la question de la lecture publique / Demande de subvention 2018**

Afin de se positionner de manière cohérente et adaptée sur le sujet de la lecture publique, la Communauté d'Agglomération souhaite confier à un prestataire une mission d'étude de territoire et la réalisation d'un état des lieux à la fois qualitatif, fonctionnel et administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'étude de territoire et la réalisation d'un état des lieux sur la question de la lecture publique, et décide de confier cette mission d'étude à un prestataire après procédure de consultation.

Le Conseil autorise également Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Région, Département, ...)

- **029/2018 : Contrat de dépôt vente entre la CARCT et l'association Arts & Histoire et un particulier / Autorisation de signature**

L'Hôtel-Dieu, pour accroître l'offre commerciale disponible dans sa boutique, propose actuellement plusieurs produits en dépôt-vente, issus de deux déposants : l'Association Arts et Histoire d'une part et un particulier d'autre part.

Conformément aux exigences du Trésor public, il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer les conventions formalisant ces dépôts-ventes avec chaque déposant.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

- **030/2018 : Participation d'un particulier aux jeux paralympiques / Demande de subvention / Approbation**

Par courrier en date du 10 novembre 2017, un particulier résidant à Etampes-sur-Marne, a adressé à la communauté d'agglomération une demande de financement afin de préparer le championnat du monde de rugby fauteuil de Sydney en août 2018, et les Jeux paralympiques de Tokyo en septembre 2020.

Il s'agit de financer l'achat d'un fauteuil de sport, estimé à 7500 euros, par le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

- **031/2018 : Conditions d'accès aux Déchèteries / Tarifs avec gratuité des apports composés uniquement de cartons**

Les conditions d'accès des aux 4 déchèteries du territoire de la communauté d'agglomération ont été harmonisées en mars 2017.

Les tarifs d'accès ont été votés lors du Conseil du 18 décembre 2017 pour les professionnels dès le 1^{er} passage et pour les particuliers au-delà du 25^{ème} passage.

Afin de ne pas pénaliser les professionnels faisant l'effort d'apporter leurs cartons en déchèteries et dans un souci d'équité avec la collecte gratuite en porte-à-porte sur le centre-ville de Château-Thierry et les zones d'activités agglomérées, il est proposé que les professionnels amenant exclusivement des cartons en déchèterie puissent y accéder gratuitement.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

- **032/2018 : Syndicat Valor'Aisne / Prise en charge du transport et du traitement des déchets diffus spécifiques du centre technique municipal de Château-Thierry / Approbation**

Le Conseil est appelé à confier à Valor'Aisne le transport et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus des services technique de Château-Thierry, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les coûts du service seront facturés par Valor'Aisne à la Communauté de d'Agglomération qui se chargera ensuite selon ses propres règles de refacturer aux communes utilisatrices.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

- **033/2018 : Retrait de la Communauté de Communes de la Picardie des Châteaux de Valor'Aisne / Avis de la CARCT**

Le Conseil Communautaire est appelé à accepter le retrait de Valor'Aisne de la communauté de communes de la Picardie des Châteaux pour lui permettre d'adhérer au SIRTOM du Laonnois.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

- **034/2018 : Assainissement collectif / Commune de Jaulgonne / Echéance d'application de la redevance assainissement**

L'opération de raccordement des particuliers sur le réseau d'assainissement collectif va prochainement débiter sur la commune de Jaulgonne.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler la délibération prise le 9 mai 2017 dernier qui fixe l'échéance d'application de la redevance assainissement à la date de mise en service du réseau d'assainissement.
- de n'appliquer cette redevance qu'à partir du moment où le service sera rendu à l'utilisateur, à savoir lorsque le branchement conforme sera constaté, et le compteur d'eau relevé pour transmission à notre délégataire.

- **035/2018 : GEMAPI et compétence érosion-ruissellement territorialisée / Demande d'extension géographique du Syndicat Mixte de l'Ourcq et Clignon / Désignation de représentants de la CARCT**

Les communes de Courchamps et d'Etrépilly n'adhéraient pas à l'ancien syndicat du bassin versant du Clignon, devenu au 1^{er} janvier 2018 le syndicat Ourcq et Clignon par fusion avec l'ancien syndicat de l'Ourcq amont.

La CARCT exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui a été transférée automatiquement au syndicat mixte Ourcq et Clignon pour les communes anciennement adhérentes. La Communauté d'Agglomération a décidé également d'exercer la compétence érosion-ruissellement territorialisée sur le bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'extension aux 2 communes de Courchamps et Etrépilly et désigne de façon anticipée les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Claude COLLET	M. Jean-Pierre FOUCART
M. Jean-Luc PILLIERE	M. Jean-Pierre COLIN
M. Sébastien EUGENE	
M. Bruno BEAUVOIS	

- **036/018 : GEMAPI et compétence érosion-ruissellement territorialisée / Désignation de représentants de la CARCT au syndicat mixte de l'Ourcq et Clignon**

Par délibération n°354 du 18 décembre 2017, le conseil communautaire a désigné les représentants de la CARCT au syndicat Mixte Ourcq et Clignon pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la compétence érosion-ruissellement territorialisée sur le bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.

Il manquait alors 33 représentants suppléants pour respecter les statuts du syndicat. Il est rappelé que tout conseiller municipal d'une des communes de la CARCT peut se porter candidat.

Après un appel à candidatures et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire DESIGNER : Didier BANDRY, Arlette DECONINCK, François DECONINCK, Jean-Paul DOURDIN, Alain FOSSET, Bernard MARLIOT, Anita NIVAL, Gérard PAUGET, Réjane SENECHAL et Natacha THOLON.

Est également désigné en qualité de représentant titulaire, Monsieur Samuel Boineau, en remplacement de Mme Christine Vigner-Langlois, démissionnaire.

- **037/2018 : GEMAPI / Plan de gestion du Surmelin et affluents / Dossiers réglementaires**

Un programme de travaux de restauration de rivière a été établi pour le Surmelin et ses affluents par l'ancienne Communauté de communes de Condé-en-Brie avec l'appui technique de l'USAGMA.

Avant de réaliser ces travaux (prévus à partir de fin 2019), il convient d'élaborer les dossiers réglementaires qui permettront notamment d'intervenir sur les parcelles privées : dossier loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général.

Le montant de la prestation est évalué à 10 000 € TTC, avec une aide attendue à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie, Entente Marne.

Le reste à payer pour cette opération s'élève à 2 000 € TTC pour la CARCT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager l'opération et à solliciter les financements.

- **038/2018 : GEMAPI / Rétablissement de la continuité écologique sur le Surmelin et affluents / Dossiers réglementaires pour les ouvrages légaux**

Plusieurs ouvrages hydrauliques entravent la restauration de la continuité écologique de la rivière Surmelin et ses affluents.

Certains de ces ouvrages sont privés et leurs propriétaires ont la volonté exprimée de permettre d'effacer les ouvrages et ainsi permettre la libre circulation des peuplements et des sédiments.

Lorsque les ouvrages sont légaux et que le projet est de les effacer, les études et les travaux nécessaires sont financés à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de façon certaine jusque fin 2017. Puis l'AESN redéfinira ses conditions d'aide dans le cadre de son nouveau programme d'intervention.

Considérant que plusieurs ouvrages privés sur le Surmelin sont concernés par ces différents aspects, il est proposé que la collectivité mette en œuvre les dossiers réglementaires de ces ouvrages – sous réserve de prise en charge à 100% de tous les coûts engendrés.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

○ **039/2018 : Tarifs mandataires 2018 / Harmonisation des trois secteurs / Approbation**

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) offrent un service « mandataire » qui consiste à effectuer la gestion administrative entre un particulier-employeur et un intervenant à domicile.

Cette prestation est proposée sur les 3 secteurs du SAAD qui disposaient de tarif différent au sein des anciennes collectivités.

Dans une volonté d'harmonisation, il est décidé d'appliquer un tarif unique et forfaitaire de 12 euros par mois et par employeur, quel que soit le nombre de documents administratifs produits.

A la majorité moins 2 abstentions, le Conseil Communautaire approuve le tarif forfaitaire mandataire proposé de 12 euros par mois, par employeur, à partir du 1^{er} janvier 2018.

○ **040/2018 : Règlement de fonctionnement du SAAD / Approbation**

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) des 3 secteurs de la collectivité disposaient jusqu'à présent d'un règlement de fonctionnement propre à leur ancienne collectivité.

Dans une volonté d'harmonisation, le service d'aide à domicile et la commission des services à la population ont réfléchi à la rédaction d'un règlement unique.

Le présent règlement fixe les modalités d'intervention et définit les engagements respectifs de l'aide à domicile et des bénéficiaires du service. L'objectif est de favoriser le bien être des personnes accueillies.

Le conseil communautaire approuve à la majorité moins une abstention le règlement de fonctionnement du SAAD.

○ **MOTION Maison du Tourisme**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le Conseil Communautaire préférant attendre les résultats de l'audit demandé par la Maison du Tourisme, audit qui devrait être communiqué dans quelques jours. La motion sera donc présentée lors de la prochaine séance prévue le 26 mars.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, le président lève la séance à 21 h 45.

Le Président,

Etienne HAY.



